

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**
 M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
DE SAINTE-SOPHIE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 12 février 2020 à 19h00
Comfort Inn, salle Carrefour
255-8, rue de Martigny Ouest,
Saint-Jérôme, QC

Manuel Garand, s.o.

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 12 FÉVRIER 2020 À 19 H 00

MOT DU PRÉSIDENT	1
M. YVES COMEAU (DM21).....	3
M. JACQUES BOUCHARD (DM19).....	8
Mme JULIE DESGROSEILLERS (DM23).....	14
M. CLAUDE DESCHÊNES (DM25).....	18
M. LUC PLOUFFE, pour l'Association des gens d'affaires de Sainte-Sophie (DM34).....	21
PAUSE	
M. ALEXANDRE RICHARD.....	23
Mme OLGA BAZUSKY.....	25
MOT DE LA FIN	26

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors nous allons commencer la séance. Mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de la deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie.

10 Bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par internet au moyen de la webdiffusion vidéo, je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques. La prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du respect de la vie privée des participants à l'exception des médias, si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous à la conseillère en communication à l'arrière de la salle.

15 Nous échangerons avec les participants qui ont décidé de présenter leur mémoire ou leur opinion verbale aujourd'hui pour clarifier certaines idées ou opinions présentées. Tous les propos de la deuxième partie seront enregistrés et retranscrits, la transcription de la séance de ce soir sera accessible par internet dans environ une semaine dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

20 Le déroulement de la séance est le suivant : je demande aux personnes qui ont fait connaître avant le 27 janvier dernier leur intention de faire une présentation verbale et dont la présentation est prévue pour ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle si ce n'est déjà fait pour aviser de leur présence afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

25 Le temps alloué pour chaque présentation est de quinze minutes, au besoin, la Commission échangera avec les présentateurs de mémoire. Si le temps le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle, ces personnes sont appelées par ordre d'inscription et elles disposeront de dix minutes. Ce soir, sept présentations sont prévues.

30 Je rappelle qu'au cours de la deuxième partie de l'audience publique, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer, ils sont toutefois invités à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

35 Par ailleurs, le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées, elles sont disponibles dans le site Web du BAPE et elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'arrière de la salle. Ces règles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes, certaines ont trait aux propos qui ne doivent pas par exemple être diffamatoires ou injurieux, et je me réserve le droit

d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

Vous pouvez écrire à la commission en tout temps à l'adresse courriel suivante :
let-sainte-sophie@bape.gouv.qc.ca pour obtenir de l'information sur le mandat et son déroulement.

Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, c'est ainsi qu'aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera acceptée.

Nous vous soulignons que tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant dans sa présentation. Une rectification à l'endroit d'un mémoire et d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de toute autre donnée ou événement précis. La rectification ne doit pas servir à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion, afin d'éviter qu'un débat n'éclate entre participants ou qu'une plainte soit déposée à l'encontre de la Commission par une personne qui se sentirait lésée d'avoir été critiquée par un autre participant.

Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle, les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la semaine prochaine.

Pour les mémoires, notamment comme je rappelais cet après-midi, alors les mémoires qui sont présentés ce soir sont disponibles, après ça, après les séances, on a les mémoires qui sont non présentés, il doit y en avoir à peu près, je n'ai pas fait le décompte exact mais on doit avoir une vingtaine de mémoires non présentés, donc ces mémoires-là vont être mis en ligne demain dans le courant de la journée.

Je vous informe que la visite pour le LET de Sainte-Sophie aura lieu demain matin puisque nous avons au moins cinq personnes du public qui sont intéressées. Durant cette visite, les représentants de l'initiateur fourniront les explications relatives aux activités du LET et du projet. Je demande aux personnes qui seraient intéressées qui ne sont pas inscrites donc à se joindre à cette visite d'aviser madame Sebareme, notre coordonnatrice, ou madame Lavoie à l'accueil, qui est notre conseillère en communications. Nous aviserons par courriel les personnes intéressées lorsqu'ils nous auront fourni un courriel pour confirmer l'endroit, la date et l'heure. Donc ce que je peux vous dire, le point de rendez-vous, c'est l'entrée principale du LET de Sainte-Sophie qui est situé au 2535, 1^{re} rue à Sainte-Sophie. Nous demandons à tous d'arriver avant 9 h 30.

Je vous souligne que le BAPE s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met

à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services et d'obtenir de l'information sur le type de participation à nos travaux, tel que votre lieu de résidence, l'âge et le moyen de transport utilisé. Vous n'y inscrivez pas votre nom, étant donné que c'est anonyme.

5 Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous, je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire pour répondre au questionnaire.

Maintenant, nous allons aller, sans plus tarder, donc le premier participant de ce soir est monsieur Yves Comeau. Est-ce qu'il est arrivé? Oui, O.K. Donc bonsoir monsieur.

10 **M. YVES COMEAU**

M. YVES COMEAU :

Bonsoir monsieur Germain.

15 LE PRÉSIDENT :

À vous la parole.

M. YVES COMEAU :

20 Bonsoir monsieur Germain, bonsoir monsieur Lanmafankpotin, mesdames, messieurs. Alors il me fait plaisir d'être ici ce soir pour présenter un mémoire au BAPE concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie par Waste Management.

25 Alors qui suis-je? Je suis professeur au département, mon nom est Yves Comeau, je suis professeur au département de génie civil, géologique et des mines à Polytechnique Montréal depuis 1992. Je réalise notamment des activités d'enseignement et de recherche en lien avec la mission de cet établissement universitaire qui s'énonce comme suit :

30 « Respectueuse des principes de développement durable et à l'écoute des besoins de la société, Polytechnique Montréal, en accord avec ses valeurs, forme des ingénieurs ainsi que des scientifiques de très haut niveau pour relever les défis d'un monde en mutation et en faire des acteurs clé du changement, réalise des recherches répondant aux grands enjeux sociétaux, influence son environnement sur le plan intellectuel, économique et social. »

35 Au cours de ma carrière, j'ai directement contribué à la formation de près de 300 personnes hautement qualifiées aux études supérieures, le plus souvent dans le cadre de projets réalisés en partenariat avec des ministères, municipalités, associations, organismes, entreprises et autres institutions de recherche. En lien avec la mission de Polytechnique, ces projets ont été réalisés dans mon domaine d'expertise, qui est principalement celui du traitement des eaux usées municipales, domestiques et industrielles.

5 C'est dans ce contexte qu'une demande de subvention d'un projet de recherche a été déposée auprès du Conseil de recherche en sciences naturelles et génie, le CRSNG, du Canada, et du Consortium de recherche et innovations en bioprocédés industriels du Québec, le CRIBIQ, en mai 2018 par Polytechnique Montréal sous ma direction, en partenariat avec Waste Management, Ramea Phytotechnologies et les professeurs chercheurs, Michel Labrecque et Frédéric Pitre de l'Institut de recherche en biologie végétale, IRBV, affiliée à l'Université de Montréal.

10 Ce projet qui a été financé pour une durée de trois ans vise à développer de nouvelles technologies de phytotraitement de lixiviat généré par des lieux d'enfouissement technique avec valorisation de la biomasse végétale produite. Le projet s'appelle PhytoValix : phyto, valorisation, lixiviat. Ces technologies offriront des alternatives ou compléments économiques, durables et verts au traitement conventionnel de lixiviat.

15 La technologie de marais filtrant de saules est développée pour traiter des lixiviats fortement chargés, générés par de jeunes cellules d'enfouissement, et la technologie de plantation filtrante de saules est développée pour des lixiviats faiblement chargés de cellules plus anciennes et le polissage des effluents de marais filtrants de saules. Le procédé de plantation filtrante de saules permettra également la revégétalisation et la valorisation des toiles des cellules d'enfouissement n'étant plus en exploitation. L'expérimentation sur ces phytotechnologies est réalisée chez les
20 partenaires du projet, et notamment au lieu d'enfouissement technique de Waste Management à Sainte-Sophie.

25 Alors quant à mon avis sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie par Waste Management, alors j'y suis favorable et je vous explique ma position. Donc dans un contexte de développement durable, le développement économique se doit d'être réalisé dans un respect de l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

30 Nos sociétés développées produisent inévitablement des matières résiduelles. Alors pour minimiser leur impact négatif, il importe de privilégier les modes de gestion de ces matières selon l'acronyme 3RVE, dans cet ordre, soit réduction à la source, réemploi, recyclage, ou d'autres formes de valorisation, et idéalement, de devoir éliminer que le résidu ultime. Des efforts collectifs importants restent à fournir pour gérer ainsi les matières résiduelles et réduire la quantité à éliminer, mais la nécessité d'exploiter les lieux d'enfouissement technique demeure très actuelle.

35 Dans la grande région de Montréal, le lieu d'enfouissement technique exploité par Waste Management à Sainte-Sophie joue un rôle important pour répondre aux besoins d'enfouissement des matières résiduelles. Tout en s'assurant de respecter les exigences strictes d'exploitation de ce lieu d'enfouissement technique, Waste Management est un partenaire de recherche qui favorise le développement de technologies vertes, réduisant ainsi l'impact de l'exploitation du site en réduisant
40 la consommation de produits chimiques et en redonnant une vocation agricole aux anciennes

cellules, favorisant aussi la valorisation d'une biomasse de saules.

5 Les résultats déjà prometteurs de ces développements technologiques bénéficieront à d'autres lieux d'enfouissement technique de Waste Management et à d'autres entreprises de ce type au Québec, au Canada, aux États-Unis et ailleurs dans le monde, qui en seront informés par le biais de communications techniques et scientifiques à l'oral et à écrit.

10 En conclusion, je suis d'avis que l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie par Waste Management répond à un besoin de la société québécoise qui doit tout de même privilégier les modes de gestion des matières résiduelles selon les approches 3RVE et que cette entreprise démontre bien sa volonté d'organiser l'exploitation de façon rigoureuse et la plus verte possible. Merci.

15 LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Comeau. J'aimerais ça revenir, hier on l'avait abordé un petit peu, la question du marais filtrant.

20 Ce que je comprends, donc le marais filtrant, par rapport à seulement les saules, donc le marais filtrant, ça ressemble un peu à un étang aéré d'usine d'épuration des eaux usées municipales à la différence qu'il y a de la végétation qui est mise dedans. Donc ça veut dire que les bactéries aussi donc qui agissent à l'intérieur, on a fait de l'aération, ça veut dire qu'il se forme des boues, on parle d'un lixiviat chargé.

25 Dans un cas d'un marais filtrant comme ça, ça veut dire les boues vont... les bactéries vont mourir, il se forme des boues, ça s'accumule, à un moment donné, c'est-à-dire la capacité d'eau, contenance d'eau va diminuer, ça voudrait dire à ce moment-là, la durée de vie du marais filtrant, avant d'être restaurée, c'est combien d'années, ça?

30 M. YVES COMEAU :

Alors un marais filtrant, c'est effectivement une technologie qui est plus intensive que celle des plantations de saules, alors il y a vraiment les deux approches qui sont à distinguer. Celle du marais filtrant, j'imagine que c'est Xavier Lachapelle-Trouillard qui vous en a parlé, notre partenaire de Ramea Phytotechnologies?

35 LE PRÉSIDENT :

On n'a pas insisté plus que ça, lui, c'était... il y avait Xavier Lachapelle qui est venu hier.

40 M. YVES COMEAU :

Oui, c'est ça. Alors c'est le partenaire qui travaille pour Ramea Phytotechnologies, un de mes anciens étudiants, brillant d'ailleurs, de Polytechnique. Et puis donc oui, la technologie de

5 marais filtrant est une technologie qui est quand assez extensive par rapport à des procédés plus intensifs et donc la production de boues est minime, et on laisse le temps au système de se minéraliser et donc on n'a pas vraiment beaucoup de boues à sortir d'un système comme celui-là, à purger d'un système comme ça. S'il y avait besoin de faire des purges, on pourrait les prélever et les mettre dans le site d'enfouissement qui est juste à côté, ça serait pas un grand problème.

10 Dans le cas de la plantation de saules qui est sur le toit des cellules végétalisées, là, à ce moment-là, il n'y a aucune accumulation de boue, il y a une minéralisation naturelle qui se fait et on n'a pas ce problème de gestion de boues là, qui pourrait éventuellement, si c'était surchargé, les marais, se poser.

15 Alors la solution à ce défi-là, c'est d'avoir un marais qui est suffisamment grand pour ne pas surcharger le système, qu'il devienne trop intensif, on veut le garder extensif, pour qu'on ait un minimum d'opérations à faire.

LE PRÉSIDENT :

20 Ça serait la différence fondamentale entre un étang aéré municipal, on sait que ça dépend de la charge qui est entrante, la minéralisation des boues, bon, ça peut être huit ans, après, il faut nettoyer, ou dix ans, douze ans, ça dépend des municipalités, mais vous, vous pensez que ça serait beaucoup plus long que huit, dix ans?

M. YVES COMEAU :

25 Vous êtes bien au fait de la situation, c'est effectivement la période que ça prend, entre cinq et douze ans, pour des étangs aérés pour la vidange des boues. Mais on s'attend, si le système est conçu de façon extensive, ça devrait être à peu près le même. Parce que c'est un système qui fonctionne pendant l'été, et les marais filtrants et les plantations filtrantes, alors le lixiviat est généré pendant toute l'année, ça ne règle pas tout le problème de traitement de lixiviat, ça le règle pendant la période estivale, une période de six mois à peu près, six, sept mois, et donc pendant ces deux périodes-là, les marais filtrants et les plantations peuvent être fonctionnels. Alors le marais filtrant va être en période de repos, il va pouvoir se minéraliser et être prêt à redémarrer au printemps suivant.

30 LE PRÉSIDENT :

35 Parce que j'ai déjà travaillé sur un marais filtrant dans la région de Québec, je suis géomorphologue, donc avec un ingénieur, bien entendu, mais effectivement, c'était des égouts pluviaux, pas très très urbanisés, mais par exemple, on s'assurait de mettre un dessableur à l'entrée, puis on ne pouvait pas prévoir, dans notre cas, vu que ce n'était pas une eau extrêmement chargée, de toute façon, c'est beaucoup d'eau, on ne pouvait pas prévoir le moment où on estimait qu'il fallait enlever la végétation, c'était trop aléatoire, parce qu'on ne pensait pas qu'il était pour y avoir vraiment beaucoup d'accumulation à partir du moment qu'on interceptait le sable, là, avant que ça arrive dans cet étang-là.

M. YVES COMEAU :

Alors la grande différence entre le marais que vous décrivez et celui avec lequel on travaille, c'est la quantité de matières organiques et de matières inorganiques. Alors dans le cas du sable des eaux pluviales, ça, ça va être à connotation physique à cause du sable et des matériaux inorganiques qui ne se dégradent pas, qui s'accumulent, tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

Et qui rentrent dans le marais.

M. YVES COMEAU :

Exact, par le désableur.

LE PRÉSIDENT :

Autant que faire se peut.

M. YVES COMEAU :

Oui. Et puis par contre, dans le cas de lixiviat, il y a très peu de matières inorganiques, il y a beaucoup de particulaires, c'est presque tout soluble, donc l'idée, c'est d'avoir un système biologique pour en faire la dégradation. Et donc la biomasse qui s'accumulerait serait une matière organique qui est biodégradable, alors que du sable, c'est non biodégradable.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Georges?

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Je voudrais peut-être juste préciser quelque chose. Là on est en présence de deux technologies qui ont été privilégiées dans le travail que vous faites, et on voit qu'il y a l'une qui est destinée à des cellules d'enfouissement qui sont plus jeunes et une autre qui est pour les cellules plus anciennes. Est-ce qu'il y a une raison ou des raisons pour lesquelles il y a ces différenciations-là?

M. YVES COMEAU :

La raison pour laquelle on a deux technologies pour deux types de lixiviat différents? C'est la concentration de matière organique qui fait en sorte qu'on ne pourrait pas prendre un lixiviat qui est trop chargé et l'appliquer sur les sols.

Remarquez que quand on fait de l'épandage de lisier, c'est un peu ce qu'on fait, parce qu'on a des effluents qui sont très chargés quand même et on les épand sur les sols et ça nous donne des problèmes d'odeur, notamment, et il faut faire attention à l'épandage, il y a des agronomes qui doivent dicter quelle est la quantité, selon un plan agroenvironnemental de fertilisation, la quantité

que l'on peut épandre sur les sols.

Alors ici, on ne cherche pas à faire de la fertilisation, mais comme il y a beaucoup de matières organiques, on doit faire un prétraitement pour les lixiviats jeunes, les cellules qui sont en opération présentement, et donc pour réduire la teneur en matière organique. Le lixiviat qui provient des sites plus vieux sont beaucoup moins riches en matière organique et on peut les épandre sur les sols, et ça va être bénéfique parce que l'azote, le phosphore qui est contenu dans, surtout l'azote, qui est contenu dans le lixiviat vieilli va être bénéfique pour la croissance des plantes, et donc ça permet une valorisation des biomasses de saules que l'on peut utiliser à d'autres usages par après.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN:

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Alors nous vous remercions.

M. YVES COMEAU :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Nous allons maintenant inviter monsieur Jacques Bouchard à s'avancer.
Bonsoir monsieur.

M. JACQUES BOUCHARD

M. JACQUES BOUCHARD:

Bonsoir. Bonsoir tout le monde. Alors j'ai préparé un résumé de ma présentation du mémoire parce que je pense que j'aurai pas le temps de tout dire, je vais essayer d'aller à l'essentiel, quand même. Alors si vous permettez, j'en ai pour une dizaine de minutes environ, on m'avait dit dix à douze minutes, c'est parfait.

Alors donc je suis un ancien citoyen de Sainte-Sophie, un résident de Saint-Jérôme présentement. Alors je suis ici pour vous dire que je suis convaincu que plusieurs éléments du projet proposé contreviennent aux principes de développement durable sur lesquels le BAPE doit s'appuyer pour faire ses recommandations. Je suis préoccupé par les risques inhérents à l'accumulation de contaminants, considérant la durée de décomposition, la toxicité de ce qui est enfoui, il me semble que toute prise de décision devrait être guidée par le principe de précaution.

La technique a ses limites, malgré les promesses de nos ingénieurs, des incidents continuent de se produire même dans les lieux de pratique les plus sophistiqués et réglementés. Je

pense qu'on peut parler de cas très spécifiques, par exemple, la centrale nucléaire de Fukushima, les sagas du Boeing 737 max, c'est plein d'ingénieurs qui ont calculé des choses, il y avait des réglementations, et ça n'a pas empêché des catastrophes.

5 Sachant la dégradation des produits enfouis, c'est seulement sur des centaines, voire des milliers d'années, la proposition post-fermeture est largement insignifiante, et quant à moi, ne répond pas aux principes d'internalisation des coûts.

10 Ces éléments justifieraient à eux seuls le rejet du projet. Toutefois, dans mon mémoire, j'insiste sur trois aspects de la proposition du promoteur, la première étant la nécessité de revoir notre mode de consommation et son corollaire, la gestion des produits consommés, avant, pendant et après l'usage, le deuxième élément étant les gaz à effet de serre, et le troisième, le milieu humide.

15 Alors ce que je voulais faire dans mon mémoire, j'ai présenté un état des lieux de la planète pour faire le constat que notre mode de vie occidental nous mène rapidement à une sixième extinction de masse sur notre planète qui est rendue très fragile. Nous atteignons les limites planétaires et les points de bascule sous différents aspects: le climat, la diversité biologique, l'acidification des océans, la transformation et dégradation des sols. En fait, on le sait depuis 1968, le club de Rome en concluait qu'il fallait changer notre façon de vivre. Pourtant, rien n'est fait encore, ou à peu près rien.

20 Dans le mémoire, j'ai inclus un graphique du jour du dépassement de la Terre estimé par l'ONG le Global Footprint Network, le constat étant qu'il faut diviser par quatre nos impacts de consommation sur la planète. Ainsi, la nécessaire refonte du modèle économique actuel doit être au coeur de la réflexion du prochain plan de gestion de matières résiduelles des MRC, et le BAPE doit prendre compte de cette situation urgente dans l'évaluation de la proposition du projet d'agrandissement du site. La gestion des matières résiduelles fait partie intégrante des enjeux rattachés à une transformation de paradigme de notre monde de surproduction et de surconsommation, et le projet soumis est une aberration écologique en soi.

25 Enfin, l'agrandissement aurait pour effet, encore une fois, de perpétuer le fonctionnement du système actuel et irait à l'encontre d'actions qui doivent être mises sur pied pour la mise en place de politiques structurantes pour atteindre rapidement le zéro déchet.

30 Le développement et le soutien des initiatives à la réduction à la source en réemploi et en réparation, ainsi que la responsabilisation des entreprises devraient être plutôt les axes privilégiés par nos communautés au lieu d'accepter que nos déchets soient enfouis. Cette vision se trouve notamment dans la feuille de route Vers un Québec zéro émission nette du Front commun pour la transition économique — énergétique, excusez-moi.

40

5 Par la suite, dans le mémoire, j'aborde les avantages de l'économie circulaire qui devrait se situer dans une vision plus large de décroissance, et quand on parle d'économie circulaire, rapidement, on parle d'approvisionnement durable, d'écoconception, de consommation responsable, de l'allongement de la durée de vie des produits lors de la consommation de ces produits, le recyclage, et en tout dernier, la valorisation énergétique en fin de vie.

10 À ce compte, nous aurions souhaité que Recyc-Québec, qui adopte cette vision, vienne défendre cette vision dans le cadre des consultations publiques ou au moins profiter des questions qui lui ont été posées, et j'en ai posé une directement à eux, pour informer les citoyens des alternatives à la gestion des ressources résiduelles.

15 Comme le prétend le promoteur qu'il y a des avantages économiques à son site, je peux dire que l'économie circulaire a aussi des avantages économiques, qui permet de créer des emplois et permet un tout nouveau champ d'activité en recherche en écoconception, qui serait un beau terrain d'expertise pour le cégep et l'université à Saint-Jérôme.

20 Dans cette même vision de réduction de la consommation, pour la société, il y a des pistes à explorer sur des modèles de partage de biens, de troc, de location, qui pourraient soutenir les communautés avec en prime la création de liens sociaux importants. Il existe des modèles de cafés de réparation et des ateliers où des personnes se réunissent afin de partager leur expertise et leurs connaissances pour réparer des objets. Il va sans dire que cette vision devrait être aussi reprise et soutenue dans le cadre d'orientations gouvernementales et budgétaires et accompagnée de lois obligeant les entreprises à se responsabiliser davantage face à leur production en matière d'écoconception, préparer les déchets en vue de leur réemploi et de réduction d'emballage et autres.

25 Il y a quelque chose qui a été annoncé hier un peu dans ce sens par le gouvernement.

30 Cette orientation n'est pas utopique : la France vient de se voter une loi antigaspillage. Le Vermont, un état voisin, s'est également attaqué au problème afin de permettre de mettre fin à l'enfouissement des matières dites résiduelles. San Francisco a mis en place une politique de zéro déchet envoyé en décharge ou incinérateur, soit 100 % de ses détritres recyclés ou compostés.

35 Si on se fie au rapport annuel de Recyc-Québec, les résultats au niveau de la collecte sélective, par exemple, sont très très bas. On peut dire qu'après 30 ans de collecte sélective, on a manqué le bateau, le Québec a manqué à ses responsabilités, et la MRC de Rivière-du-Nord aussi.

40 Si on va voir les tableaux des résultats, on voit que la MRC est loin des meilleurs résultats en matière de collecte sélective. Je me suis posé deux questions, je n'ai pas de réponse, mais je me pose des questions, est-ce que ce manque de leadership de la MRC est lié au tarif préférentiel pour les municipalités de la MRC et aux retombées financières importantes? Et je fais référence aux ententes de collaboration. Est-ce que ces redevances sont des éléments qui influencent la MRC à

accepter les matières résiduelles provenant de l'extérieur?

5 Alors j'ai une première recommandation. Considérant que la population du grand Saint-Jérôme a exprimé très clairement le 27 septembre dernier qu'elle était consciente de l'urgence de la situation, considérant que nous sommes redevables devant les générations futures, considérant des solutions qui existent pour mettre fin à la culture de surproduction et de surconsommation, considérant que les pratiques actuelles ne sont plus socialement acceptables, considérant les articles 53.4 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, je demande au BAPE de rejeter le projet d'agrandissement tel que soumis.

10 Concernant les gaz à effet de serre, lors de la consultation publique, le promoteur nous a expliqué, entre autres, que pour l'année 2018, une année type selon leurs propres termes, les émissions nettes s'élevaient à 60 000 tonnes équivalent de CO₂.

15 Moi, je suis allé consulter l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre au Québec, et il y a 260 entreprises qui déclarent, parce qu'elles ont plus que 10 000 tonnes par année, pour 2018, le total d'émissions de GES déclarées par le promoteur, c'est 149 540 tonnes. C'est un petit écart de 250 % à ce qui a été dit lors de l'audience. Et j'ai été voir pour 2017, c'est 168 597 CO₂. 2016, 115 000. Alors donc, je demande à la Commission de vérifier et demander les explications sur cet écart.

20 D'autre part, le discours de Waste Management est pour le moins tordu quand ils tentent de faire la démonstration que le biogaz produit devient un avantage par substitution. On peut convenir que c'est mieux de récupérer le maximum de méthane produit par le site, mais c'est encore mieux de ne pas en produire du tout. Le problème de fond, c'est qu'on présente le gaz naturel comme une énergie de transition, alors qu'il est aussi dommageable que l'utilisation du pétrole ou du charbon dans le processus du réchauffement climatique. Une brève recension d'opinions m'a permis de comprendre qu'enfin, le méthane, qui compose 95 % du gaz naturel, contribue 86 fois plus au réchauffement climatique que le CO₂ sur une période de 20 ans. Produire 2 277 435 équivalent CO₂ selon l'estimation de l'entreprise pour 2023-2041, je pense pas que c'est une voie à suivre, sachant que selon l'ONU, il faudrait réduire les émissions de CO₂ de 7.6 % par année, dès 2020, c'est-à-dire aujourd'hui et chaque année jusqu'en 2030, pour arriver au minimum à 1.5 degré.

35 Donc j'arrive à la recommandation 2 reliée à cet élément. Considérant la lutte urgente qu'il faut mener contre le réchauffement climatique, il faut rejeter toute augmentation potentielle des gaz à effet de serre, les conséquences sont trop importantes pour accepter les subterfuges. Considérant la nécessité incontournable de décarboniser notre économie et trouver de nouvelles solutions pour la gestion des matières dites résiduelles, considérant qu'on ne règle pas les problèmes qu'on a créés en refaisant toujours les mêmes erreurs, je demande au BAPE de rejeter le projet d'agrandissement.

40

de faire, alors que de nouvelles solutions s'offrent à nous. Les projections à long terme sur les besoins d'enfouissement qui nous ont été soumises doivent être remises en cause en tenant compte de ces nouvelles réalités. C'est vrai notamment par le fait que la nouvelle politique sur la consigne devrait modifier sensiblement le taux de récupération, il en est de même de l'orientation du gouvernement fédéral de bannir les contenants de plastique à usage unique. En très peu de temps, si nous assumons le leadership, nous pouvons renverser la tendance.

En Allemagne, avec une loi sur la consigne, le taux de récupération a atteint 90 %. Une simple réorganisation des centres de tri a apporté des ristournes de 85 % en Belgique. De plus, le gouvernement Québécois doit annoncer des orientations dans le domaine de l'environnement dans les prochains jours. La grande majorité des organisations politiques au Québec ont fait de cet enjeu un élément important, sinon prioritaire, dans leur plate-forme politique. Nous souhaitons la réalisation d'une réelle coalition pour faire face à cet enjeu majeur et une nouvelle loi pour le climat au Québec.

Alors donc il faut considérer la mise en place d'une nouvelle approche dans le domaine de la gestion des matières dites résiduelles, non seulement il faut changer notre point de vue sur notre mode de consommation, mais aussi sur la responsabilité de nos structures locales sur ces enjeux. Est-il logique qu'on ouvre un site d'enfouissement à l'ensemble des municipalités de la CMM, et quel rapport de force reste-t-il pour le citoyen pour contrer ces orientations? Puisqu'on sait très bien que la MRC, ce n'est pas des élus qu'on peut défaire, sinon d'y aller localement. Alors le maire de Saint-Jérôme, je peux ne pas l'élire parce que je ne suis pas content de sa représentation, mais je peux pas mettre à pied le préfet de la MRC, ni les élus qui prennent ces orientations-là. Pour toutes ces raisons et pour les arguments soumis, je demande à la Commission de soumettre une recommandation négative sur le projet.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Bouchard, je vous remercie pour votre mémoire.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Deux petits compléments d'information.

M. JACQUES BOUCHARD:

Oui.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Vous en appelez au principe de précaution dans la prise de décision. Est-ce qu'il y aurait des risques au niveau de l'exploitation des LET qu'on ne connaît pas et sur lesquels vous voudriez qu'on porte une attention particulière?

M. JACQUES BOUCHARD :

Écoutez, moi je suis préoccupé par les conséquences éventuellement, parce que si jamais il y a des contaminants qui se retrouvent dans l'eau, dans les nappes phréatiques, c'est les gens qui vivent proche de ces endroits-là, ils n'ont pas de système d'égout, ils n'ont pas de système d'aqueduc, alors donc c'est directement l'eau potable qui pourrait être remise en question. Alors ça, on ne peut pas, ça c'est un principe de précaution qu'il faut apporter à l'eau, notamment.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Maintenant, vous disiez aussi que la proposition de post-fermeture qui est faite par l'initiateur du projet est largement insignifiante.

M. JACQUES BOUCHARD :

Oui, parce qu'on parle de...

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Est-ce que vous avez des propositions pour bonifier?

M. JACQUES BOUCHARD :

La question du temps. On prévoit une trentaine d'années, pour dire bien s'il arrive des problématiques, il y aura de l'argent de mis de côté, il y a de l'argent de mis de côté, ces choses-là, mais ça peut aller sur des centaines d'années, hein, ces produits-là, ils vont continuer à se décomposer, et on sait pas qu'est-ce qui va arriver.

Il y a eu un tremblement en terre en 1866 qu'on s'attendait pas au Québec, c'est arrivé pareil. Et puis c'est quoi les conséquences de telles choses, on sait pas, il y a plein d'imprévus. Alors quand on connaît pas tout, on fait attention et puis que surtout, quand il y a d'autres avenues qu'on peut explorer pour réduire et pratiquement éliminer les sites d'enfouissement, on n'a plus besoin de ça, il y a d'autres solutions techniques qu'il faut regarder.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Merci beaucoup, monsieur Bouchard.

LE PRÉSIDENT :

Merci, monsieur Bouchard, pour votre témoignage. Nous allons maintenant inviter Julie Desgroseillers à s'avancer. Bonsoir. À vous la parole.

Mme JULIE DESGROSEILLERS

Mme JULIE DESGROSEILLERS :

Bonsoir messieurs, bonsoir mesdames. Après tous les mémoires qu'on a entendus qui étaient

principalement des mémoires de faits, le mien est plutôt un mémoire de coeur, sur une teneur un peu distincte.

5 Donc le 15 janvier dernier, le Journal Le Nord l'a décrit comme étant « l'une des plus importantes poubelles en Amérique du Nord », et je cite. Donc cette poubelle, c'est le site d'enfouissement de Waste Management qui se trouve dans ma ville, celle de mes enfants, celle des enfants auxquels j'enseigne tous les jours. En tant que résidente et citoyenne responsable, je me prononce contre le projet d'agrandissement du site d'enfouissement afin de protéger les générations futures de Sainte-Sophie, ville dans laquelle une large proportion des gens utilisent des puits et s'abreuvent à même la nappe phréatique. L'intégrité de cette nappe phréatique, la protection des milieux humides tout comme la façon de gérer les déchets au Québec m'inquiètent énormément.

10 En effet, suite à la présentation du projet par des représentants de Waste Management, le risque d'une potentielle contamination de la nappe phréatique n'a jamais été abordé. Cette membrane semble éternelle et à toute épreuve. Bien que les porte-paroles du projet aient expliqué le rôle de cette fameuse membrane qu'ils prévoient mettre en place afin de protéger les sols, aucun filet de sécurité n'a été prévu. Rien n'est éternel et cette membrane ne l'est pas non plus. Advenant l'éventualité d'une rupture et d'une faille, c'est la santé de tous les résidents qui se retrouverait menacée.

15 De plus, notre municipalité possède une vocation agricole importante. Qu'advient-il des élevages et des cultures si l'eau et les sols se retrouvent contaminés? Je trouve inconcevable qu'un risque qui pourrait avoir des impacts aussi importants sur la vie des gens et leur milieu de vie n'ait pas été envisagé par Waste Management. L'éventualité d'un accident écologique affectant la nappe phréatique ne peut pas être écartée, aussi petite soit-elle, le prix à payer serait trop grand.

20 De plus, la destruction des milieux humides dans le cadre du projet d'agrandissement du site d'enfouissement est inconcevable. Les lois municipales et gouvernementales sont très claires quant à la protection des zones humides, l'équilibre environnemental dépend en grande partie de celles-ci. Comme ma municipalité est truffée de lacs et de ruisseaux, plusieurs zones sont protégées, il est interdit pour tout résident d'y construire ou d'y installer quelque structure ou bâtiment que ce soit. Les amendes sont sévères dans les cas de transgression.

25 De plus, la destruction des milieux humides dans le cadre du projet d'agrandissement du site d'enfouissement est inconcevable. Les lois municipales et gouvernementales sont très claires quant à la protection des zones humides, l'équilibre environnemental dépend en grande partie de celles-ci. Comme ma municipalité est truffée de lacs et de ruisseaux, plusieurs zones sont protégées, il est interdit pour tout résident d'y construire ou d'y installer quelque structure ou bâtiment que ce soit. Les amendes sont sévères dans les cas de transgression.

30 De plus, la destruction des milieux humides dans le cadre du projet d'agrandissement du site d'enfouissement est inconcevable. Les lois municipales et gouvernementales sont très claires quant à la protection des zones humides, l'équilibre environnemental dépend en grande partie de celles-ci. Comme ma municipalité est truffée de lacs et de ruisseaux, plusieurs zones sont protégées, il est interdit pour tout résident d'y construire ou d'y installer quelque structure ou bâtiment que ce soit. Les amendes sont sévères dans les cas de transgression.

35 Alors comment se fait-il qu'on permette à une entreprise de détruire plusieurs hectares de milieux humides pour agrandir un site d'enfouissement? Surtout que présentement, on nous parle beaucoup de construire des marais filtrants, alors pourquoi est-ce qu'on détruit déjà ce qui est là quand les marais filtrants sont déjà supposés justement de nous aider dans la protection et l'épuration de nos fameuses eaux sales?

40 Si le respect de la réglementation sur la protection des zones humides est imposée aux

5 Québécois, elle doit aussi l'être à Waste Management en tant qu'entreprise. Permettre une dérogation légale dans le cas d'un projet d'agrandissement constituerait un déni total et un discrédit de la loi dont le Québec s'est dotée. Aussi, recréer ce type de milieu ne constitue pas seulement à creuser un trou dans le sol et à le remplir d'eau, le facteur temps est également à considérer. En somme, les impacts environnementaux de la destruction de milieux humides pour le projet d'agrandissement du site d'enfouissement sont trop importants pour être ignorés.

10 Waste Management invoque la réponse à un besoin pour justifier l'agrandissement de son site d'enfouissement. Facile à dire si on considère que les besoins sont illimités. La nécessité est, selon moi, une meilleure gestion de la production des déchets.

15 Un changement majeur s'impose et c'est au ministère de l'Environnement, entre autres, que la responsabilité revient. Il semble qu'il soit plus facile de payer pour enfouir nos matières résiduelles plutôt que de faire face au réel problème. Les enterrer sous le sol revient à jouer à l'autruche en évitant d'affronter le réel problème. Ça fait déjà plus de 60 ans que le site accueille des déchets, et aujourd'hui, plus de 80 % de ceux-ci viennent de l'extérieur du territoire local. Comment se fait-il que la gestion des détritiques n'ait pas évolué depuis les années 60?

20 L'enfouissement est une méthode de gestion archaïque qui résulte du laxisme de notre société quant au développement de solution durable pour contrôler la production de déchets. La solution réside dans la réduction à la source, plusieurs l'ont dit avant moi aussi. Cependant, le gouvernement ne semble pas en faire une priorité. Il est temps de prioriser l'instinct de survie plutôt que le capitalisme ou même le développement de technologies pour contrebalancer des effets négatifs de ce fameux enfouissement.

25 L'intégrité de la nappe phréatique et la protection des milieux humides sont une question de survie collective, tout comme la façon de gérer les déchets au Québec. À quand un gouvernement québécois qui saura faire preuve de vision à long terme concernant ses politiques environnementales? Si les gens ne sont pas rendus là, pourquoi ne pas les y amener? Einstein disait, et je cite : « La folie, c'est de toujours faire la même chose et de s'attendre à un résultat différent ».

30 N'est-ce pas justement le rôle de nos dirigeants que de donner le ton au changement de mentalité? Sainte-Sophie est connue pour ses mille et un garages et stations-service. Je n'ai pas l'intention de léguer à mes enfants une municipalité étant aussi connue comme la plus grande décharge en Amérique du Nord. Ça serait une honte pour nous, pour les générations futures aussi, donc ma recommandation, refuser évidemment le projet d'agrandissement du site d'enfouissement.

40 LE PRÉSIDENT :

Merci madame Desgroseillers pour votre témoignage. Georges, une question?

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

5 Merci. Moi, je voudrais juste un petit complément, parce que vous dites que, en parlant des membranes, qu'il n'y a aucun filet de sécurité qui est prévu par l'initiateur du projet. Quel filet vous, vous entrevoyez, dans votre cri de coeur que vous venez de nous faire comprendre, de nous faire connaître, quel est le filet de sécurité que vous entrevoyez qui pourrait être recommandé à l'initiateur du projet pour s'assurer que le sol est bien protégé?

Mme JULIE DESGROSEILLERS :

10 Un filet de sécurité, il y a des gens au préalable qui ont déjà recommandé qu'il y ait une inspection quelconque, étant donné la durée depuis laquelle ces membranes sont enterrées. On dit qu'il n'y a pas de moyen de vérifier, bien voilà, ça, c'est un problème. Il devrait y avoir une manière de vérifier, que ce soit un système de caméras, que ce soit une double membrane, que ce soit une triple membrane, il doit y avoir un filet de sécurité, parce que c'est quand même la sécurité et la santé des gens qui est sous-jacente.

15 Donc on a la nappe phréatique qui est tout proche, je peux même vous donner l'exemple, il y a une des trois écoles, donc moi, je suis enseignante dans une des trois écoles de Sainte-Sophie, il y a une de nos trois écoles qui est approvisionnée à 100 % par un puits, directement à la nappe phréatique.

20 Donc imaginez, il n'y a pas de filet de sécurité, il n'y a pas de double membrane, il n'y a personne qui vérifie, donc finalement, le constat, c'est quand on réalise que les gens deviennent malades, c'est là qu'on va aller investiguer? Ça doit pas être ça le système d'alarme, il doit y avoir quelque chose qui prévient justement les atteintes à la population et la santé des gens qui habitent le territoire.

25 Si on est prêt à enterrer nos déchets de façon archaïque, au minimum, il faut être capable de le prévenir. Donc que ce soit un système de caméras, écoutez, on est en 2020, je peux pas croire qu'il n'y a aucune technologie qui peut pas combler ce manque de filet de sécurité.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

30 Merci beaucoup.

Mme JULIE DESGROSEILLERS :

35 Ça fait plaisir.

LE PRÉSIDENT :

40 Nous vous remercions.

Mme JULIE DESGROSEILLERS:

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter monsieur Claude Deschesnes. Bonsoir monsieur.

M. CLAUDE DESCHÊNES

M. CLAUDE DESCHÊNES:

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

À vous la parole.

M. CLAUDE DESCHÊNES :

C'est une petite réflexion que je vous soumets. Après avoir participé aux rencontres citoyennes de la Coalition alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord et après avoir entendu les réflexions des participants sur le projet d'agrandissement du site de Waste Management aux audiences publiques en environnement le mois passé, je vous livre à mon tour ma réflexion.

J'ai été enseignant au primaire en quatrième année une bonne partie de ma carrière, donc avec des enfants de 9 et 10 ans. Un jour, j'ai demandé aux enfants « quand vous ouvrez le robinet chez vous, d'où vient l'eau? », les enfants ne savent pas. Un lève la main « ça vient d'un tuyau dans la terre », « oui... », bon, donc là, je dois faire toute la démarche de leur dire que l'eau vient de la Rivière-du-Nord, elle a été filtrée, ensuite, il y a des tuyaux qui passent dans la ville et tout ça.

La semaine suivante, je leur demande « où s'en va l'eau de la toilette et son contenu quand vous... à la maison? », les enfants ne savent toujours pas. Imaginez leur réaction quand ils apprennent que l'eau retourne dans la Rivière-du-Nord. Pendant combien d'années avons-nous envoyé nos égouts, nos déchets toxiques, nos polluants industriels dans nos rivières? Longtemps. Jusqu'au jour où il fallut se rendre à l'évidence de la catastrophe écologique.

Quel coût avons-nous dû investir dans des usines de purification d'eau dans toutes les municipalités du Québec pour assainir nos cours d'eau? Tout cela, certainement, a coûté cher, mais il fallait le faire. Et nous sommes contents aujourd'hui d'avoir posé ce geste, celui de changer nos façons de faire en matière de gestion des eaux usées.

Je suis maintenant à la retraite, mais si j'avais encore une classe, je ferais certainement avec mes élèves une situation à problème, une situation de résolution de problème — ça, c'est une compétence transversale évaluée au bulletin pour que les enfants développent leur sens critique, une

vision d'ensemble et de la créativité pour résoudre des problèmes. Donc je ferais une situation problème avec mes élèves sur l'enfouissement des déchets chez nous à Sainte-Sophie.

5 La situation : depuis 1964, donc 56 ans, on enterre des déchets à Sainte-Sophie. Et depuis, ce sont 20 millions de tonnes qui y sont enterrées. Un million, c'est mille fois mille. Une tonne, c'est 2 000 livres. Ensuite, il faut tout multiplier ça par 20. Pouvez-vous imaginer cette montagne de déchets, ou plutôt, ce lac, puisque c'est un trou? On dit que ces déchets sont éliminés. Ils n'existent plus parce qu'on ne les voit plus.

10 Imaginez la réaction des enfants, les questions, les commentaires qui fusent. Hé oui, les déchets sont là pour longtemps, même après votre mort. Oui, ils vont pourrir et produire des gaz et contaminer éventuellement, ce n'est qu'une question de temps, les eaux souterraines pour très longtemps.

15 Avez-vous des solutions? Qu'est-ce qu'on peut faire? Pouvez-vous imaginer la suite? J'imagine la suite. Qu'est-ce qu'on peut faire, les enfants? J'imagine les enfants qui diraient « on pourrait... on pourrait produire moins de contenants à usage unique, on pourrait bannir les contenants en plastique de moins d'un litre, on pourrait bannir les contenants de styromousse, on pourrait arrêter le suremballage de plastique issu du pétrole, on pourrait faire payer les producteurs de plastique, pétrole, on pourrait investir dans la recherche des contenants biodégradables, on pourrait réduire à la source », ce qui est ce qu'on appelle vraiment l'élimination des déchets.

20 Et ça, ça serait des solutions trouvées par des enfants de 9, 10 ans, je vous le rappelle. Un peu simplistes, c'est sûr, mais les idées sont là.

25 Recyc-Québec existe depuis longtemps, ça fait combien d'années qu'on fait de la récupération, chez nous? 25, 30 ans? Pourtant, des centres de tri ferment, faute d'endroit pour vendre les matières récupérées. Présentement, on sent qu'il n'y a pas de volonté politique pour financer la récupération au lieu de l'enfouissement, la solution facile, comme de déverser nos égouts dans la rivière.

30 On ne peut plus continuer un système parce qu'on a toujours fait ça. Déjà que c'est honteux de léguer à nos enfants et petits-enfants cet héritage en se disant « ils trouveront bien une solution ». La solution, me semble-t-il, c'est de faire ce virage que nous aurions dû faire depuis il y a longtemps, de se donner un système de récupération, de recyclage et de revente de ces produits revalorisés. Pour cela, il faut que Recyc-Québec gère tout le processus du déchet aux produits valorisés. Pour ce faire, il faudrait installer des usines au Québec pour recycler nos canettes, nos bouteilles, notre papier, nos plastiques. Ceci implique des investissements colossaux, mais à la longue, en peu de temps, ça serait rentable.

5 C'est certain que c'est tentant de continuer de faire comme avant, c'est tentant de continuer comme avant quand une compagnie nous offre un beau site d'enfouissement, un des plus grands en Amérique du Nord, déjà en opération, sécuritaire, paraît-il, et qui coûte de trois à cinq fois moins que de récupérer. En plus, ça allège le fardeau fiscal des contribuables de la municipalité... pour l'instant.

10 On aura toujours des poubelles, c'est vrai. En tout cas, en attendant d'avoir un système de récupération, de recyclage, de revalorisation de nos déchets, on peut continuer avec le dépotoir, excusez, le site d'enfouissement, des matières indésirables. Renouvelons le contrat de Waste Management pour un bout de temps, le temps, en diminuant, par la collecte sélective, d'année en année, la quantité de déchets enfouis, en attendant que mes élèves trouvent une meilleure solution.

15 Ne faudrait-il pas prendre du recul, voir plus grand, plus loin que Sainte-Sophie, plus loin que 2022-2040 et avoir le courage de régler le problème maintenant que de le refiler à nos petits-enfants? J'ai bien peur que les gens du ministère de l'Environnement et les gens du BAPE nous disent que leur mandat, c'est de voir à la possibilité de prolongement de contrat de Waste Management, pas plus. On fait du cas par cas dans chaque dépotoir, une réforme en profondeur n'aura pas lieu, alors ça aura été une autre occasion ratée de faire un grand pas en avant. Merci.

20 LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Deschênes. Georges?

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

25 Merci monsieur Deschênes. Actuellement, le renouvellement est aux cinq ans, et vous concédez qu'on aura toujours des poubelles et vous suggérez qu'on renouvelle le site pour un bout de temps, je pense que c'est dix ans, dans votre proposition.

M. CLAUDE DESCHÊNES :

30 Je n'ai pas dit dix ans. Pour l'instant, c'est sûr qu'on ne peut pas couper du jour au lendemain, on n'a plus de poubelles, oui, on peut arriver à zéro déchet, mais j'essaie d'être réaliste d'ici les prochaines années, le temps... on récupère même pas nos bouteilles de vin encore, donc oui, ça prend une période, on n'a pas le choix, mais il faut commencer là, là.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

35 Donc il n'y a pas de...

M. CLAUDE DESCHÊNES :

Jusqu'à 2040, je suis absolument contre, c'est bien trop, c'est un bar ouvert à la poubelle, ça là.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

40 Mais en 2030, vous pouvez vivre avec?

5 M. CLAUDE DESCHÊNES :

Ce n'est pas à moi de décider ça, là je dis pour un bout de temps, on n'a pas le choix, en attendant de faire mieux, en attendant que mes élèves aient un diplôme d'ingénieur.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Je vous remercie, monsieur Deschênes.

M. LUC PLOUFFE

10 LE PRÉSIDENT :

Alors je vous remercie. Nous allons maintenant inviter monsieur Luc Plouffe. Est-il arrivé? Oui.

Bonsoir monsieur. À vous la parole.

15 M. LUC PLOUFFE :

Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs. Je suis ici ce soir pour représenter l'Association des gens d'affaires de Sainte-Sophie. On a un petit mémoire à vous présenter, ça va comme suit.

20 L'Association des gens d'affaires de Sainte-Sophie est un regroupement d'entrepreneurs qui cherche à promouvoir l'achat local dans notre municipalité. En ce sens, Waste Management, via l'équipe de son site de Sainte-Sophie, a depuis le début de nos opérations été un partenaire impliqué, un citoyen corporatif exemplaire. Waste Management est un employeur important dans notre municipalité. Sans avoir le nombre exact d'emplois qui en découlent de façon directe et indirecte de l'exploitation du site, on peut dire que l'entreprise participe à la vitalité économique de notre ville.

25 La question des déchets est complexe. Le réflexe du « pas dans ma cour » nous vient vite à l'esprit. Quand on prend le temps d'évaluer la question sous ses différents aspects, on se rend rapidement compte que malgré que les gens soient de plus en plus conscients de leur empreinte environnementale, le volume de rebuts à traiter est sans cesse croissant. Les Laurentides, tout comme le reste de la grande région de Montréal, connaissent une importante expansion démographique depuis déjà plusieurs années, en conséquent, le volume de déchets aussi.

35 Monsieur Gilles Bertrand, ancien trésorier de notre CA et membre de l'association, et monsieur Claude Lamontagne, qui est l'initiateur de l'association et notre agent de liaison avec la municipalité, siègent tous les deux sur le comité de vigilance. Ils sont tous deux bien au courant des pratiques de l'entreprise. Monsieur Lamontagne a de plus assisté à la première série d'audiences du BAPE au sujet du projet d'agrandissement. Dans le cadre de ces audiences, les experts indépendants du ministère de l'Environnement et de la Santé publique ont certifié la sécurité des opérations.

40

5 Nous ne sommes pas des experts dans la gestion des matières résiduelles, mais à la lumière
d'une visite du site technique dans le cadre de portes ouvertes organisées par Waste Management
l'an dernier, les membres de l'association ont été en mesure de constater par eux-mêmes du sérieux
et de la rigueur avec laquelle ils gèrent le site. On a eu l'opportunité de visiter une cellule en
préparation. Les ouvriers y installaient les membranes d'étanchéité sous la supervision d'un
10 évaluateur externe. Les commentaires de nos membres allaient tous dans le même sens, nos
inquiétudes ont fait place à un grand sentiment de confiance face à toutes les précautions prises
pour limiter au maximum les impacts sur l'environnement.

15 Waste Management se limite à enfouir les déchets de façon ex... pardon, Waste Management
pourrait se limiter à enfouir les déchets de façon exemplaire, mais en plus, différentes initiatives ont
été mises de l'avant sur le site de Sainte-Sophie pour minimiser les inconvénients liés à leur
exploitation : la fabrication de mobilier urbain en collaboration avec la scierie locale à partir des
arbres matures coupés sur le site, l'implantation de milliers d'arbres et d'arbustes sur le site et dans
les alentours pour compenser la perte des arbres coupés, l'aménagement de marais filtrants sur le
site qui facilite la gestion des eaux de pluie, en plus de fournir un habitat à plusieurs végétaux et
animaux, l'ensemencement d'asclépiade dans le cadre d'un projet scolaire sur une parcelle de terrain
pour accueillir les papillons monarches, l'implantation de saules, qui en plus de traiter les eaux
20 contaminées, procure la matière première nécessaire à la fabrication de clôtures végétales.

25 Conclusion : Pour résumer, comme la plupart de nos concitoyens, nous sommes préoccupés
par la gestion du site d'enfouissement, mais force est d'admettre que la rigueur des administrateurs
du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie nous rassure. Ce sont sans doute des
professionnels qui prennent au sérieux tout le processus. Nous sommes d'avis que plutôt que de
multiplier les emplacements à travers l'ouest du Québec et la grande région de Montréal pour gérer
les déchets au niveau local, l'expertise qui a été développée à Sainte-Sophie au cours des dernières
années et qui continuera d'être utilisée dans les prochaines années semble être la façon plus
appropriée de gérer un volume de déchets toujours grandissant. Merci.

30 LE PRÉSIDENT :

Merci monsieur Plouffe pour votre témoignage. Nous n'avons pas de questions, nous vous
remercions.

35 Il nous reste deux interventions verbales, on va faire une petite pause de 20 minutes. Alors il est
actuellement près de 20 h, on va recommencer à 20 h 18. Petite pause de 20 minutes, on se revoit à
20 h 18.

40 (PAUSE DE 20 MINUTES)

M. ALEXANDRE RICHARD

LE PRÉSIDENT :

5 Alors nous allons recommencer, comme j'ai indiqué tout à l'heure, nous avons deux interventions verbales. Je vais inviter monsieur Alexandre Richard à s'avancer à la table. Alors bonsoir monsieur.

M. ALEXANDRE RICHARD :

10 Bonsoir, mon nom est Alexandre Richard, en fait, je suis citoyen du Québec et je viens vous faire part, en fait, de mes préoccupations par rapport au projet.

15 En gros, pour le projet d'enfouissement à Sainte-Sophie, mes principales préoccupations, en fait, sont par rapport à l'étude d'impact qui a été réalisée par le promoteur. Il y a un point important que j'aimerais savoir, je le sais qu'on n'est pas à l'étape des questions, mais ça m'amène à avoir une opinion là-dessus. En fait, dans l'étude d'impact, j'ai cherché, j'ai essayé de trouver en fait un comparatif, par rapport, en fait, au coût de la décontamination d'un lieu d'enfouissement technique comme ça.

20 Je me dis que ça serait une bonne base pour essayer de comparer, en fait, pour prendre des décisions éclairées, pour savoir, là présentement, je comprends qu'on est incapable, économiquement de traiter ces déchets-là, donc on les enfouit dans un lieu d'enfouissement technique ou on les incinère. Ma question, c'est est-ce qu'il y a une base, ou il y a-tu déjà eu un lieu d'enfouissement technique qui a déjà été décontaminé, puis à quel coût? Parce qu'en fait, ce coût-là

25 représente un passif environnemental qui me chicotte.

30 Je me dis, en fait, que ce site-là représente une dette très importante pour les générations futures, puis je pense qu'on devrait savoir c'est quoi cette dette-là, tous les citoyens devraient savoir qu'est-ce que ça implique une décontamination d'un tel site pour pouvoir décider qu'est-ce qu'ils font eux-mêmes avec leurs déchets. Je pense que ça pourrait avoir une répercussion sur leurs actes quotidiens. C'est mon point de vue.

35 J'ai cherché un peu, j'avoue que je ne suis pas un expert ou rudologue, en fait, de ce domaine-là, mais je n'ai pas vraiment trouvé de... de chiffres pour comparer.

40 Un autre point aussi que je voulais apporter, c'est, en fait, la capacité d'enfouissement des lieux, les certificats d'autorisation, en fait, qui ont été donnés au promoteur, en fait, du site de Sainte-Sophie, ainsi que celui de Lachenaie, qui fait pas partie de la présente audience, fait en sorte que ça exerce une sorte de laisser-aller de la part des gens qui jettent les déchets, les entreprises, puis je me pose des questions sur les impacts que ça peut avoir d'autoriser un tel projet.

5 Par exemple, si on refuserait l'autorisation d'enfouir à Sainte-Sophie, ça ferait probablement augmenter les coûts d'enfouissement, parce qu'il y aurait moins de capacité, puis les gens, peut-être, qui jetteraient moins de déchets. C'est ce que j'en conclus, en fait. Je n'ai pas fait d'études poussées mais...

10 Donc en fait, c'est les deux principaux points que je voulais apporter devant vous pour que vous puissiez, peut-être, approfondir sur le sujet en tant qu'experts avant de donner vos recommandations, en fait, au gouvernement.

15 Je suis un peu séparé entre deux, je sais pas trop si on devrait autoriser ce projet-là, je crois que la capacité, en fait, du lieu va être atteinte en 2022, si je me trompe pas, d'après ce que j'ai lu, puis je suis pas sûr qu'on est capable d'atteindre le zéro déchet d'ici 2022, vous comprenez? Donc je pense, qu'est-ce que je proposerais, c'est en fait la possibilité de pouvoir continuer à enfouir des déchets, peut-être même dans ce lieu d'enfouissement technique là, mais de prendre en compte vraiment une réduction, de planifier une réduction, en fait, pour en arriver à zéro, dans une période de temps donnée.

20 Aussi, un point qui serait important d'ajouter, je pense qu'après avoir contaminé, en fait, ce site-là, j'imagine que c'est très fortement contaminé, j'ai fait un peu de lecture par rapport à ça, en fait, les matières résiduelles qui sont enfouies, puis je pense qu'il y a du recouvrement journalier qui représente grosso modo peut-être 50 % de tout ce qui est enfoui, donc en fait, depuis 1964 à 2022 projeté, il y a 23 600 000 tonnes de matières résiduelles qui ont été enfouies, en plus des sols contaminés et du fluff automobile et tous les trucs enfouis pour faire le recouvrement journalier.

25 Donc c'est vraiment astronomique comme passif environnemental puis il faudrait vraiment en tenir compte pour calculer, en fait, si ça serait moins coûteux de traiter les matières avant, ou inévitablement, il va falloir le faire après, sinon, ça va être les générations futures qui vont être prises pour décontaminer ce site-là.

30 Donc c'est mon point de vue. Je ne sais pas vraiment si ça peut vous éclairer pour prendre des décisions, mais en tout cas, je le souhaite.

35 LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie. Alors nous vous remercions.

M. ALEXANDRE RICHARD:

Merci.

Mme OLGA BAZUSKY

LE PRÉSIDENT :

5 Nous allons maintenant inviter Olga Bazusky.

Bonsoir madame. J'avais un doute parce que dans ma liste, il y avait un « O.K. » mais en rouge, contrairement aux autres « O.K. » qui étaient en noir, mais c'est un vrai « O.K. » Bonsoir.

10 Mme OLGA BAZUSKY:

Bonsoir. Je m'excuse mais j'ai la grippe. Moi, je suis une citoyenne impliquée, je demeure à Sainte-Sophie depuis ma naissance. Ce que je veux vous dire, c'est que j'ai été conseillère municipale pendant 16 ans, et on a vécu l'achat de Waste Management, versus monsieur Richer.

15 C'est sûr qu'au début, au début, quand Waste a acheté, il y a eu des mobilisations, il y a eu toutes sortes de choses. Moi je vous parle pas de technique, de pollution et de tout, moi je veux vous parler du communautaire que Waste fait.

20 Comme élus, on a eu, on a rentré dans la même année en 97. Alors Waste a fait beaucoup de choses pour vivre avec la population. Ils ont fait un chemin de contournement, cela impliquait beaucoup de... de transports du rang Sainte-Marguerite qui est à Mirabel, et de Sainte-Sophie, par la rue Masson, qui donnait sur où est-ce qu'il y a une — d'ailleurs, il y a toujours l'école. Alors Waste, dans leur conscient... en tout cas, conscients du fait qu'il y a une école, le danger des enfants, alors ils ont investi avec le gouvernement, et la municipalité a fait le prêt pour eux, et ils payent.

25 La deuxième chose, c'est je fais partie aussi du comité de vigilance de Waste, et ils ont toujours été ouverts avec nous autres. Il y a un comité qui se rencontre quatre fois par année, et ils nous mettent les cartes sur la table. On sait combien qu'il y a eu de plaintes, ils sont toujours en bas des normes du ministère de l'Environnement. Il n'y a pas beaucoup de plaintes, autres que pour le transport. O.K., ça fait des GES et tout ça, là, mais au niveau communautaire, ils sont là, et je crois qu'ils sont là pour vraiment nous aider et vivre avec nous.

35 Il y a un projet de saules, probablement vous le savez, j'étais à la... je cherche mes mots, conférence de presse, et j'ai été très impressionnée de voir que le Jardin botanique, l'Université de Montréal, et une autre compagnie qui pousse des saules, qu'est-ce que ça faisait du lixiviat? C'est un projet unique, et de ça, ça va faire une nouvelle manière d'utiliser le lixiviat. Et, bien, vous le savez qu'il y a une usine de traitement et ils sont en train de bâtir une autre usine de traitement, ils sont très consciencieux au niveau de l'environnement. Et on fait un tour une fois par année du site et ils nous expliquent très bien qu'est-ce qui en est.

40

Et là, je vais mettre un autre chapeau, je suis membre fondatrice de la Montagne de l'espoir, qui est un comptoir d'aide alimentaire de Sainte-Sophie, et si ça aurait pas été de Waste Management, on n'aurait pas de place pour pouvoir donner de la nourriture et avoir une friperie sur place.

5 Ils ont une propriété et ils nous ont passé la propriété, ils payent toutes les dépenses, c'est déneigé. Moi, je crois que, de toute façon, il faut mettre les déchets à quelque part, et moi, j'y crois à Waste. C'est à peu près tout ce que j'ai à vous dire, là, de toute façon, vous avez mon mémoire. Fait que c'est vraiment pas technique mon affaire, c'est vraiment de coeur, puis qu'est-ce qu'ils font pour nous, et avec nous. Et moi, j'y tiens que le site reste où est-ce qu'il est.

10 LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie pour votre témoignage.

Mme OLGA BAZUSKY:

15 Merci.

MOT DE LA FIN

20 LE PRÉSIDENT :

Alors c'était la dernière, madame Bazusky était la dernière personne inscrite pour les mémoires, et aussi, non seulement pour la séance de ce soir mais pour la deuxième partie de l'audience publique. Donc personne me fait des signes en disant qu'il y a des personnes d'inscrites au registre pour des rectifications, donc ça signifie que je vais procéder au discours de fermeture.

25 Donc c'est un discours de fermeture de la deuxième partie de l'audience publique. Alors un petit peu de formalisme, ainsi, le discours : donc ceci met fin à la deuxième partie de l'audience publique. Nous vous rappelons que vous pouvez consulter les documents déposés et les transcriptions dans les centres de consultation ainsi que dans le site Web du BAPE. Ces centres demeurent ouverts tout au long du mandat et même un mois après la sortie publique du rapport du BAPE, donc qui devrait logiquement être vers la fin mai, la sortie publique, donc le site local devrait être ouvert jusqu'à la fin

30 juin, ça veut dire.

35 Les personnes désirant exercer un droit de rectification, à ce moment-là, par écrit, non pas verbalement, donc auront jusqu'au 18 février pour ce faire. Si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, on est toujours accommodant, mais on veut le savoir d'avance, parce que si les gens ne nous avisent pas avant et on reçoit des rectifications, je sais pas, deux trois semaines après, on pourrait les refuser. Donc si vous n'êtes pas en mesure de respecter ce délai, veuillez en faire part à madame Rachel Sebareme qui est notre coordonnatrice. Nous vous rappelons que ce droit sert à rectifier des faits et non à se prononcer sur les opinions émises.

40

5 Ainsi par exemple, j'aime pas l'exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 250, alors on peut, c'est un exemple de rectification. Donc nous, quand on reçoit les rectifications, on les lit, si on juge que certains éléments ne sont pas de rectification, c'est-à-dire qu'on va aviser la personne qui nous a envoyé la rectification que les éléments qui ne relèvent pas de la rectification, et on retourne le document à la personne en lui demandant de corriger le document pour qu'il soit conforme à la notion de rectification.

10 La Commission d'enquête poursuit ses travaux, le rapport, donc, sera déposé au ministre le 12 mai 2020 au plus tard. Il pourrait y avoir des nouveaux documents, donc on vous invite quand même à consulter le site Web du BAPE et celui qui nous amène vers le dossier de la Commission, parce qu'il pourrait y avoir des nouveaux documents. Par exemple, on pourrait poser de nouvelles questions, on commence à se faire nos plans de rédaction, fait que là, on dit il y a tel élément, pour rabouter des choses, oup, on a besoin de demander des précisions, donc on prévoit envoyer des questions par écrit, donc les questions et les réponses sont toutes rendues publiques. Donc on vous invite à prendre connaissance des nouveaux éléments du dossier.

20 La Commission tient à exprimer son appréciation aux personnes qui se sont intéressées à ses travaux, soit en posant des questions, soit en déposant un mémoire ou en participant à l'audience publique. Bien entendu, on remercie également les personnes-ressources et l'initiateur du projet pour leur collaboration à ce processus public. Ainsi, je vous souhaite, je vous dis merci aussi de votre présence et je vous souhaite une bonne fin de soirée.

25 Alors je vous rappelle, demain matin, on fait une visite au LET de Sainte-Sophie, donc les personnes qui sont inscrites, je rappelle, on vous demande d'arriver pour 9 h 30. L'adresse est le 2535, 1^{re} rue à Sainte-Sophie. Alors ceux qui viennent, on va vous attendre demain matin, on arrive avant 9 h 30.

Je soussigné, Manuel Garand, sténotypiste officiel, dûment assermenté comme tel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes recueillies au moyen de la sténotypie, le tout conformément à la Loi.

Et j'ai signé,



Manuel Garand, s.o.

5

10

15

20

25

30

35

40